

## SUSPENSION DES COURS AU COLLÈGE DE DAGNEUX LE VENDREDI 8 MARS 2024 PAR MESURE DE PRÉCAUTION

Entre deux phases d'une campagne de désamiantage en cours depuis plusieurs années au collège Marcel-Aymé de Dagneux sous la conduite du Département et qui doit s'achever cet été, et suite à une initiative individuelle, les services départementaux ont une suspicion raisonnable de présence de poussière d'amiante localisée dans la loge de l'établissement.

Compte tenu de cette situation et par mesure de précaution, après concertation avec le Département de l'Ain, la Direction académique des services de l'Éducation nationale a pris la décision de suspendre les cours pour cette journée du vendredi 8 mars 2024. Cette mesure vise à sécuriser les élèves et les personnels du collège, dans le respect des protocoles en vigueur.

Le Département a missionné son prestataire intervenant dans le collège pour réaliser des analyses et des tests sur la présence éventuelle d'amiante dans l'air. Ces mesures sont en cours depuis hier et sont poursuivies aujourd'hui, en différents points.

Les élèves seront autorisés à reprendre les cours selon les résultats des analyses en cours et en fonction des protocoles en vigueur en la matière.

Le Département va conduire sans attendre également une enquête administrative pour comprendre les raisons de ce dysfonctionnement, fruit d'une initiative individuelle hors toute procédure réglementaire, qui devra être sanctionnée compte-tenu de ses conséquences.

### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • [celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)

